



*La Voix du bon sens*

**AVIS DE LA REGIONALE WALLONNE  
DE LA CGSLB  
SUR LE DOCUMENT INTITULE  
"PLAN MARSHALL 2.VERT"**

*Présenté par le Ministre Président R.Demotte  
le 17 septembre 2009 à l'Elysette*

## Synthèse des remarques principales de la CGSLB sur le Plan Marshall 2.vert :

- La CGSLB s'inquiète de l'absence de consolidation budgétaire du plan et des débats que cela ne manquera pas de susciter à l'avenir sur son financement et sa mise en oeuvre
- La CGSLB craint le saupoudrage improductif lié à une éventuelle mauvaise gestion des équilibres politiques et budgétaires à réaliser
- Se félicite de la volonté du GW de pérenniser la démarche des pôles de compétitivité et de la création d'un pôle spécifique au développement durable, mais demande que les pôles passent rapidement à une plus grande valorisation des projets de recherche en création d'emplois
- Refuse que l'on règle le problème budgétaire par l'aggravation de la charge fiscale pesant sur les wallonnes et les wallons
- **Ne veut pas d'un durcissement de la politique d'exclusion des chômeurs**
- La CGSLB désire une approche plus intégrée "Wallonie Bruxelles" dans la mise en œuvre d'un plan de cette ampleur.
- La CGSLB déplore la baisse d'intensité du plan en matière d'aide à la recherche scientifique caractérisée par l'absence d'un axe spécifique "Recherche scientifique".
- La CGSLB rappelle aussi deux points essentiels de son mémorandum aux présidents de partis avant les élections, soit :
  - La nécessité de contrôler mieux le fonctionnement et le budget des opérateurs para régionaux (Forem, AST, ASE, AWIPH ...) au travers desquels les politiques régionales sont (ou ne sont pas) menées à bien notamment par la création d'un ratio de frais de fonctionnement acceptable par rapport à la part d'argent public allant réellement à la politique spécifique désirée.
  - Accentuer les efforts en matière de gouvernance et de gestion budgétaires à baser sur le contrôle permanent et l'évaluation systématique des résultats et non plus sur la seule exécution des dépenses.

## Introduction - Contextualisation

La CGSLB est très consciente des difficultés devant lesquelles tous les pouvoirs politiques se trouvent actuellement en Belgique et en Europe. La crise sort désormais tous ses effets néfastes pour les citoyens. Ce ne sont pas les quelques frémissements annonçant une hypothétique sortie de crise qui peuvent inverser la tendance. Et certainement pas dans des délais de nature à avoir un effet positif sur la mise en place des politiques wallonnes des deux prochaines années.

Le contexte budgétaire lié à la baisse attendue des recettes fiscales complique très sérieusement les choix politiques et donc la continuation de politiques de développement déjà entamées ou la mise en place de nouvelles politiques.

**Néanmoins, la CGSLB constate que les effets de la crise sont principalement et douloureusement ressentis par les travailleurs et les assurés sociaux.**

Elle tient dès lors à exprimer clairement que la marge de manœuvre est extrêmement étroite. Le consensus social wallon ne résisterait certainement pas à des mesures ayant pour conséquence une réduction supplémentaire du pouvoir d'achat. Le Gouvernement Wallon ne doit pas oublier que le citoyen wallon est aussi un citoyen fédéral, communautaire, provincial et communal. Sa situation est donc à évaluer à la lumière de toutes les politiques qui l'impactent notamment au niveau fiscal et social.

La CGSLB s'interroge dès lors sur l'opportunité politique de communiquer sur le lancement d'un plan Marshall 2.vert, **dont la base budgétaire n'est pas consolidée.**

Cette communication peut donner au citoyen la fausse idée que les effets de la crise sont sous contrôle, ce qui budgétairement est, selon nous, incorrect.

Notons aussi que la CGSLB avait souligné dans son mémorandum l'incohérence que représentait en fin de législature, l'établissement d'un plan Marshall 2.0. La nécessité, dès la formation d'un nouveau gouvernement, de le traduire en plan Marshall 2.vert confirme la pertinence de cette remarque.

# 1. Le problème budgétaire

Le budget annuel wallon est de 7,2 milliards.

Le financement "prévu" pour le Plan Marshall 2.vert (mais non consolidé) est de 1,6 milliards sur 5 ans, soit 320 millions par an. Il s'agit donc bien de 5% du budget wallon seulement.

Les déclarations politiques du GW établissent aussi l'existence d'1,15 milliard de financement alternatif (débudgétisation). Toutefois, aucune mesure du plan Marshall 2.vert ne tient compte de ces montants (le total des mesures prévues faisant bien 1,6 milliard). Nous présumons donc que ces montants entreront purement et simplement dans la gestion financière du budget ordinaire de la Région.

Rien n'a encore été budgétisé relativement à la part certaine de la RW dans l'effort budgétaire global de l'Etat (les fameux 65-35%). Il va de soi que l'introduction de ces nouveaux montants à trouver dans la dynamique budgétaire (et qui semblent n'avoir pas été prévus dans la note "Trajectoires budgétaires" rendue publique) risque de compliquer encore la démarche et de rendre impossible le financement de certains axes ou parties d'axes du Plan Marshall 2.Vert.

Il semble donc que les wallonnes et les wallons n'échapperont pas à un tour de vis budgétaire dans les prochaines années. Ce tour de vis peut théoriquement être donné :

- Sur les dépenses
  - Sur le Plan Marshall 2.vert (5% du budget)
  - Sur les dépenses ordinaires (95% du budget)
- Sur les recettes, par le biais d'une augmentation de la fiscalité sur les ménages ou les entreprises.

La CGSLB tient à souligner qu'il ne serait pas cohérent de réaliser un plan Marshall 2.vert, qui serait contrecarré dans certaines matières par certaines politiques de rigueur qui toucheraient aux mêmes problématiques. Les économies réalisées dans le budget global devront donc bien être comparées à la lumière de leurs effets sur la dynamique du plan.

**La CGSLB rappelle qu'elle ne pourra pas accepter que l'effort soit dirigé vers les travailleurs et les assurés sociaux et particulièrement vers les plus démunis d'entre eux.**

Elle rappelle par ailleurs deux éléments principaux de son mémorandum soit :

- La nécessité de contrôler mieux le fonctionnement et le budget des opérateurs para régionaux au travers desquels les politiques régionales sont (ou ne sont pas) menées à bien notamment par la création d'un ratio de frais de fonctionnement acceptable par rapport à la part d'argent public allant réellement à la politique spécifique désirée.
- Accentuer les efforts en matière de gouvernance et de gestion budgétaires à baser sur le contrôle permanent et l'évaluation systématique des résultats

## 2. Le plan lui-même

La CGSLB constate l'absence de continuation d'un plan d'urgence de nature à peser à très court terme sur les effets de la crise économique.

***Exit donc le plan anti-crise wallon ?***

La CGSLB constate aussi que la recherche ne fait pas l'objet de la création d'un axe en tant que tel. On retrouve des éléments de nature à favoriser la recherche dans des mesures spécifiques d'axes plus globaux, notamment un point 2 de l'axe 3. Cela nous semble d'abord peu cohérent avec la DPR, mais aussi très insatisfaisant. ***La recherche scientifique doit être mieux soutenue, aussi en dehors de la dynamique des pôles de compétitivité.***

La CGSLB craint que le contexte budgétaire appliqué au catalogue de mesures listé dans le plan entraîne, de facto, un saupoudrage très néfaste à l'efficacité du plan. En effet, le Plan Marshall 2.Vert ne hiérarchise pas suffisamment les mesures et ne contient dès lors aucune piste de choix privilégiée. Ce plan a pourtant été présenté ce 17 septembre avec une réserve budgétaire explicite exprimée par le Ministre Président.

Ce qui signifie que dans le cadre des discussions budgétaires, de nouveaux choix risquent de devoir être faits. Quelle que soit la qualité de certaines mesures listées dans le plan Marshall, nous restons dès lors très prudents dans le cadre de l'émission d'un avis et plus encore en matière d'appréciation globale du plan et de ses chances de succès.

- [Axe I \(Le capital humain\)](#)

La CGSLB peut bien sûr se déclarer d'accord avec les objectifs globaux de cet axe.

La CGSLB note la volonté du GW de promouvoir la mobilisation collective "Enseignement, Formation professionnelle et Emploi" (point 1) Pour ce faire le GW introduit la notion de "bassins de vie". Cette notion n'est, à priori, pas définie. La CGSLB préférerait qu'on lui substitue la notion de **bassin d'emploi**, plus classique mais surtout déjà plus aisée à identifier géographiquement. Si tel n'était pas le cas, il faudrait alors préciser cette notion.

Il va aussi de soi que la mise en place de pôles de formation, plus proches de besoins territoriaux, peut espérer atteindre mieux certains objectifs spécifiques. Néanmoins, il faut rester attentif à :

- Une approche qualitative mesurée et contrôlée de l'articulation entre opérateurs dans le cadre d'une offre de formations globale, gérable et cohérente
- Éviter les réflexes sous régionalistes.

La CGSLB s'interroge sur le contenu du point 2b) (mettre en place progressivement un accompagnement individualisé pour les demandeurs d'emploi...). La CGSLB désire des clarifications à ce sujet.

En effet, la mise en place d'une amélioration (certaines choses sont déjà en place) du suivi du demandeur d'emploi par le Forem, **ne peut pas avoir comme conséquence un nouveau durcissement de la politique d'exclusion**. Cette amélioration doit peser sur la qualité du travail réalisé avec le demandeur d'emploi. Ce sont donc **l'outillage** (bases de données formations et emplois) **et la formation** destinés aux "accompagnants" qui doivent être améliorés.

**Risque identifié** : Si on augmente la pression sur les "accompagnants" et les demandeurs d'emplois (obligation de résultats), sans que les uns soient mieux formés et mieux outillés et sans pouvoir offrir aux autres plus de réelles opportunités, on créera, de facto, une situation de nature à augmenter le nombre de dossiers d'exclusion.

La CGSLB sera particulièrement attentive à l'évaluation de toutes les mesures mises en place en cette matière.

En matière de développement des filières en alternance, la CGSLB demande qu'on soit toujours plus attentif à promouvoir le rôle formateur des stages contre l'utilisation parfois constatée d'une main d'œuvre à bon compte.

De plus l'intensification de cette filière posera rapidement le problème du nombre de places de stages.

- **Axe II (les pôles de compétitivité)**

Dans son mémorandum à l'attention des Présidents des partis francophones avant les élections, la CGSLB attirait l'attention sur l'absolue nécessité de continuer la mise

en place des pôles et plaidait pour la création d'un sixième pôle dédié au développement durable.

## **Elle ne peut dès lors que se féliciter du contenu de l'axe 2.**

La CGSLB continue à croire que cet axe est le cœur d'un plan de relance économique à moyen et à long terme de la Région. C'est aussi pour cela qu'elle s'interroge sur la réduction relative de ce budget. En effet, de plus de 400 millions de dépenses **pour 5 pôles** dans le plan Marshall 1.0 on passe à 388 millions **pour 6 pôles** dans le 2.vert.

Dans le cadre des choix politiques dont nous pensons qu'ils seront imposés par les contraintes budgétaires, il va de soi que, pour la CGSLB, l' AXE 2 doit être totalement préservé de toute rigueur budgétaire et même mieux pourvu le cas échéant.

La dynamique mise en place pour les 5 pôles initiaux doit à présent être de plus en plus clairement orientée "résultats mesurables en nombre de créations d'emplois". Le caractère structurel des mesures doit pouvoir se mesurer concrètement. En route vers la valorisation des projets de recherche. Il y va de la crédibilisation définitive de la démarche "relance économique" du plan Marshall.

Pour ce qui est du 6<sup>ème</sup> pôle (développement durable), la CGSLB insiste particulièrement pour que le processus de labellisation soit tout aussi scientifique et progressif que pour les autres pôles. **La création et la consolidation progressive des filières doivent** permettre de ne pas mettre en place un dynamisme sectoriel de la demande sans avoir structuré l'offre, ce qui serait principalement profitable aux filières existantes des pays limitrophes.

Dans ce cadre, il faudra soigneusement faire le lien entre l'axe 2 et les axes 1 et 4 car un effort de formation important sera nécessaire pour créer ces filières. Il n'existe pas de secteur réellement structuré du développement durable, mais une série de métiers, de la construction, de la chimie, de l'agriculture, du transport etc... qui se spécialisent petit à petit dans les métiers verts.

Autour du nouveau pôle de compétitivité doit se construire un réel secteur structuré du développement durable.

- **Axe III : un cadre propice à la création d'activités**

1d) La CGSLB préconise que l'on passe directement à la mise en place d'un plan d'intégration sur 2 ans des Agences de Stimulation (économique et technologique).

Comme exprimé plus haut, la CGSLB regrette que la recherche scientifique ne fasse pas l'objet d'un axe spécifique. Cela permettrait aussi d'identifier clairement l'effort

budgetaire wallon en faveur de ce secteur d'activité capital pour notre développement.

- **Axe IV : Les alliances emploi environnement**

La CGSLB constate l'emploi dans le texte des termes "Nouveaux métiers verts" et "Autres métiers Verts".

Il faudrait définir clairement ces deux notions pour pouvoir comprendre précisément la portée du texte.

Selon la CGSLB cet axe doit être soigneusement synchronisé avec l'axe 2 et la création du 6<sup>ème</sup> pôle ; ceci notamment en matière de recherche et de formation, sous peine de voir fleurir un certain nombre "d'initiatives/doublons" improductives.

En tout état de cause, la CGSLB distingue mal les contours distincts du point 2 de cet axe. La confusion avec le fonctionnement d'un pôle de compétitivité labellisé reste importante.

- **Axe V: développement des emplois dans les services d'aides aux personnes et infrastructures d'accueil pour les secteurs de l'accueil de l'enfance et de l'aide aux personnes vulnérables**

La CGSLB partage complètement les objectifs visés dans cet axe et espère de tout cœur que les budgets seront disponibles pour mener ces politiques à bien.

Toutefois elle tient à souligner que la pérennisation des emplois APE et PTP créés dans le premier plan pose le problème du rôle structurel excessif désormais joué par les aides à l'emploi sur le niveau d'emploi dans certains secteurs.

Si pour des raisons budgétaires, (nous pensons que c'est le moment d'en parler), certaines aides à l'emploi devaient être supprimées, comment ces secteurs pourraient-ils maintenir leur niveau de services aux personnes ?

- **Axe VI et VII : pas de remarque**